

Délibération n°2023-02-01e1**Annule et remplace n°2023-02-01e****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2022 Budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	60
Pouvoirs	17
Votants	77

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à Jean-Marc Michelin
Badia Maryse	à Gilles Barbe	Parrain Céline	à Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à Daniel Delpy	Pesteil Michel	à Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à Tony Cornelissen	Ratelade François	à Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à Barbara Vimon	Ribeiro Sophie	à Mady Junisson
Delibit Sandra	à Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à Philippe Brugère
Gantheil Robert	à Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à Jean-Marc Michelin
Granet Henri	à Marc Bujon		

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2022.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2021	-	-
		+	+
CA	Réalisé	19 984,75 €	27 026,80 €
	=	=	=
Total section de fonctionnement		19 984,75 €	27 026,80 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022			+ 7 042,05 €

INVESTISSEMENT


		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2021		
		+	+
CA	Réalisé	7 005,00 €	0,00 €
Total section d'investissement		7 005,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2022			- 7 005,00 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Madame la Trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022		
A) Résultat de l'exercice 2022		+ 7 042,05 €
B) Résultat antérieurs reportés		0,00 €
C) Résultat à affecter		+ 7 042,05 €
D) Solde d'exécution d'investissement Déficit d'investissement de l'exercice 2022		- 7 005,00 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 Besoin de financement Excédent de financement		0,00 € 0,00 €
F) Besoin de financement total (D + E)		7 005,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)		+ 7 042,05 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement		7 005,00 €
2) Report en fonctionnement R 002		+ 37,05 €

Délibération n°2023-02-01e1

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230406-20230201E1-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols » 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif annexé ;

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols » pour l'exercice 2022 ;

A la majorité	
Votants	77
Pour	72
Contre	0
Abstention	5

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,


À Ussel, le 6 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-02-01e1



Envoyé en préfecture le 17/04/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230406-20230201E1-DE